

PROJET MONNET

“UNE CHANCE UNIQUE POUR
LES BANQUES EUROPÉENNES”

INTERVIEW

**Hermann-Josef Lamberti**Membre du directoire
Deutsche Bank**Philippe Citerne**Directeur général délégué
Société GénéralePrésident du comité des paiements
Fédération Bancaire Française

Les banques françaises et allemandes étudient la possibilité de lancer un système européen de carte face aux infrastructures Visa et MasterCard. Ce projet répond au souhait de la Commission européenne de renforcer la concurrence sur les systèmes de cartes au sein du SEPA.

■ Pourquoi est-il nécessaire de créer un nouveau système de cartes ? Quels en sont les avantages pour le développement du SEPA ?

Les systèmes de cartes bancaires nationaux doivent faire face aux changements de législation liés au SEPA mais aussi aux appels des autorités européennes pour mettre en place un système de carte européen indépendant, qui finaliserait la construction de l'Europe des paiements. Ces systèmes de cartes nationaux doivent aussi s'organiser face aux interprétations de plus en plus strictes du droit européen de la concurrence, notamment en ce qui concerne les interchanges. Dans ce contexte, le projet Monnet est une chance unique pour les banques européennes d'examiner et de redessiner la chaîne de valeur de leurs activités "cartes". Monnet a pour but de mettre en place un nouveau système de cartes de paiement pour le SEPA et ainsi proposer des avantages pour les consommateurs et les commerçants.



■ À propos, pourquoi ce nom de “Monnet” ?

Cette appellation a été choisie pour plusieurs raisons. D’abord parce que Jean Monnet était un homme d’affaires avisé qui joua un rôle essentiel dans la construction de l’Union européenne. De plus, la prononciation du mot “Monnet” sonne bien, dans plusieurs langues européennes, pour évoquer les paiements.

■ Quels sont les principaux avantages de la carte Monnet pour les clients ?

Monnet apportera à tous les consommateurs des services de haute qualité s’appuyant sur des technologies innovantes et sur la promotion d’une nouvelle approche des services liés à la carte. Ils bénéficieront d’un système de paiement sécurisé et facile à utiliser. Nous voulons qu’un détenteur de carte soit capable d’utiliser sa carte où et quand il veut – aussi bien à un distributeur de billet en Espagne que sur Internet ou encore pour un paiement sans contact dans un taxi parisien ou en utilisant sa puce et son code PIN. C’est pourquoi nous réfléchissons à un système de cartes réellement européen, pour que les paiements scripturaux soient plus pratiques, plus rapides et plus utiles pour les consommateurs.

■ Quel est l’intérêt pour les banques ?

Nous avons identifié deux bénéfices bien distincts avec le projet Monnet. Il offre l’opportunité de réorganiser et de consolider le paysage des paiements européens, qui est plutôt fragmenté. Les infrastructures de paiement par cartes dans leur globalité pourraient donc être améliorées et des synergies susceptibles de réduire les coûts devraient, en principe, se réaliser. De plus, nous voyons – grâce à la nouvelle infrastructure – une possibilité de revenus supplémentaires correspondant à une amélioration des services rendus à nos clients, c’est-à-dire aux porteurs de cartes et aux commerçants.

■ Pourquoi ce projet est-il engagé par les banques françaises et allemandes et non avec d’autres banques de l’Union européenne ?

Pour le projet Monnet, nous avons utilisé une approche

“ La situation est paradoxale.

D’un côté, la Commission souhaite plus de concurrence et la création d’un nouveau système de cartes européen.

D’un autre côté, elle ne donne aucun élément juridique sur la manière de financer le projet Monnet.”

progressive. Non seulement les banques françaises et allemandes partagent la volonté commune d’examiner la faisabilité d’un nouveau système de cartes en Europe, mais elles représentent aussi plus du tiers du marché des cartes en Europe (des 15 pays de la zone euro). Pour plus d’efficacité, il a été décidé de commencer le projet ensemble de manière bilatérale. Il est bien connu que les modèles de cartes des deux pays sont très différents. Nous pensons que si le nouveau modèle à l’étude peut être attractif pour ces deux pays, si hétérogènes, alors il pourrait aussi convenir aux autres pays. Dès que nous aurons achevé l’étude de faisabilité et décidé de démarrer le projet, nous serons plus qu’heureux d’inviter les autres communautés bancaires à y participer.

■ La Commission européenne devrait se prononcer concernant la problématique d’interchange. Quelles sont vos attentes ?

Nous attendons au plus tôt une clarification de la position de la Commission dans la mesure où la sécurité réglementaire et juridique est essentielle pour nos activités.

La situation est paradoxale. D’un côté, la Commission souhaite plus de concurrence et la création d’un nouveau système de cartes européen. D’un autre côté, elle ne donne aucun élément juridique sur la manière de financer ce projet. Finalement, l’interdiction des interchanges transfrontaliers appliqués par MasterCard a pénalisé les banques sans leur offrir l’opportunité de faire appel.

Il est temps de définir les règles de juste rémunération des services rendus par les milliers de banques de la zone SEPA, aux consommateurs et aux commerçants.

L’industrie est prête à investir et à développer le projet Monnet, mais aucun risque ne sera pris sans l’existence d’une base juridique et économique. ■